

Délai de traitement : 15 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande

## Votre demande

1<sup>ère</sup> demande     renouvellement : n° carte Atoumod \_\_\_\_\_     duplicata (joindre le règlement de 10 €)

## Votre identité

Mme  M    Nom : \_\_\_\_\_    Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_     - de 26 ans     + de 26 ans

**Joindre obligatoirement une photocopie d'une pièce d'identité pour les - de 26 ans**

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Situation :  salarié  étudiant  retraité  apprenti  scolaire  autres

Nom et prénom du représentant légal pour les mineurs : \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Coller ici votre photo

**UNIQUEMENT en cas de 1<sup>ère</sup> demande**

## Votre déplacement

Nom et commune du point de montée : \_\_\_\_\_

Nom et commune du point de descente : \_\_\_\_\_

N° circuit scolaire ou ligne régulière : \_\_\_\_\_ Pour les scolaires (collégiens, lycéens) :  demi-pensionnaire  interne

Date de début de validité souhaitée (votre abonnement sur carte Atoumod prendra effet à la 1<sup>ère</sup> validation à bord) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Date de fin de validité souhaitée : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

## Votre formule

	Tarifs - de 26 ans	Tarifs + de 26 ans	Quantité	Ces tarifs tiennent compte de la TVA applicable au début de l'abonnement (10%) et tout changement de taux applicable de TVA sera automatiquement répercuté sur le montant des prélèvements
Ticket unité	<input type="checkbox"/> 2,00 €	<input type="checkbox"/> 2,00 €	.....	
10 Trajets	<input type="checkbox"/> 16,00 €	<input type="checkbox"/> 16,00 €	.....	
Mensuelle	<input type="checkbox"/> 25,00 €	<input type="checkbox"/> 50,00 €		
Annuelle	<input type="checkbox"/> 190,00 €	<input type="checkbox"/> 380,00 €		

**Pour la tarification sociale, renseignez-vous auprès de Nomad Car Orne au 02.22.55.00.10**

## Votre mode de règlement

<input type="checkbox"/> Chèque	À l'ordre de la Régie des Transports
<input type="checkbox"/> Espèces	Uniquement au STPR de l'Orne (27 Boulevard de Strasbourg - 61000 Alençon)
<input type="checkbox"/> Carte bancaire	

Prélèvement    Remplir le mandat de prélèvement SEPA et joindre impérativement un RIB (voir les particularités dans « détail des prélèvements » au verso)

## Votre signature

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus    Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_    Signature : \_\_\_\_\_

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (JOINDRE UN RIB)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la régie des transports à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la régie des transports. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Cadre réservé au créancier unique du mandat :	Référence	Nom, prénom et adresse du débiteur :
Nom et adresse du créancier : <b>RÉGIE DES TRANSPORTS - STPR ORNE</b> <b>61000 - Alençon</b>		
IBAN		
BIC		
Paiement : <input type="checkbox"/> récurrent		À : _____

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le STPR Orne.  
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le STPR Orne.

Signature : \_\_\_\_\_

## NOTICE EXPLICATIVE

**Attention : une fiche d'inscription incomplète ou mal remplie vous sera renvoyée**

L'abonnement mensuel ou annuel est utilisable sur le réseau Nomad Car de l'Orne (ligne régulière) de façon illimitée. Il permet aussi l'accès aux circuits scolaires mais uniquement sur le trajet inscrit dans le cadre « Votre déplacement » (sous réserve des places disponibles).

L'abonnement est rigoureusement personnel.

La carte d'abonnement doit être présentée au conducteur lors de la montée dans le car ainsi qu'en cas de contrôle.

Toute utilisation non conforme à ces dispositions constitue une situation irrégulière pouvant entraîner des sanctions.

### ► Validité

- les abonnements mensuels sont valables 31 jours ;
- les abonnements annuels sont valables 12 mois.

Pour les abonnements délivrés pour un circuit scolaire, la date de début de validité est celle définie par l'utilisateur lors de l'achat. Sur carte Atoumod, la date de début de validité est celle de la 1<sup>ère</sup> validation à bord.

### ► Règlement

- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la « régie des transports » (encaissement immédiat) ;
- en espèces ou par carte bancaire en vous rendant au STPR Orne (27 Boulevard de Strasbourg – 61000 Alençon) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ;
- par prélèvement automatique en complétant le cadre « MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA » et en joignant obligatoirement un RIB.

### ► Détail des prélèvements

- non accepté pour un abonnement mensuel
- non accepté pour les titres sur circuits scolaires
- pour un abonnement annuel, les prélèvements seront de 19,00 € ou 38,00 € et auront lieu le 5 de chaque mois pendant 10 mois.
  - ↳ uniquement possible sur présentation de la carte Atoumod (au guichet STPR / par courrier).

Toute demande de prélèvement doit impérativement parvenir avant le 20 du mois précédent le début de l'abonnement. Sinon, le montant sera prélevé le mois suivant.

### ► Duplicata

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte, le coût d'un duplicata est de 10 €.

### ► Résiliation du contrat d'abonnement

En cas de demande de remboursement, pour les abonnements annuels, le montant sera calculé sur la base des mois complets non utilisés après déduction de la valeur du tarif mensuel des mois commencés, applicable dans la grille tarifaire commerciale en vigueur au STPR ORNE.

La demande écrite, accompagnée de la carte pour la version papier uniquement (la carte billettique Atoumod étant à conserver car elle est valable 7 ans) doit être adressée par courrier au « STPR ORNE – 27 Boulevard de Strasbourg – CS 30528 – 61017 Alençon Cedex » ou par courriel à « nomad-car@normandie.fr » pour être étudiée par les services.

### ► Contrat de prélèvement bancaire

Ce contrat est établi entre le débiteur et le STPR ORNE.

#### 1-Échéance du prélèvement

Le débiteur ayant souscrit le présent contrat et signé le mandat de prélèvement SEPA sur son compte bancaire verra son compte débité des sommes figurant sur la demande d'abonnement le 5 de chaque mois. En cas d'erreur imputable à l'administration à un prélèvement, une régularisation pourra être faite au suivant.

#### 2-Changement de compte bancaire

Le débiteur qui change de numéro de compte bancaire, d'agence ou de banque pour le paiement des transports est tenu de compléter un nouveau mandat de prélèvement SEPA et de joindre un RIB à son dossier d'inscription.

#### 3-Échéances impayées

Dès la 1<sup>ère</sup> échéance impayée, le STPR ORNE adresse au débiteur une lettre demandant la régularisation de la somme restant due en fixant une date butoir (30 jours maximum). A défaut de régularisation à la date butoir, des poursuites seront engagées à l'encontre du débiteur par la Paierie Régionale chargée du recouvrement. Les frais pouvant en résulter resteront à la charge du débiteur.

#### 4-Renouvellement du contrat de prélèvement automatique

Pour tout renouvellement par prélèvement annuel, il faut impérativement remettre la carte billettique Atoumod au STPR ORNE.

#### 5-Révocabilité du prélèvement

Le mandat de prélèvement SEPA donné est révoquant à tout moment.